

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

**Arrêté du 18 avril 2008 fixant le nombre de postes à pourvoir aux concours externe et interne pour le recrutement d'officiers de protection de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides au titre de l'année 2008**

NOR : MAEA0809185A

Par arrêté du ministre des affaires étrangères et européennes en date du 18 avril 2008, le nombre total de postes à pourvoir aux concours pour le recrutement d'officiers de protection des réfugiés et apatrides de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides au titre de l'année 2008 est fixé à 20, se répartissant de la manière suivante :

- concours externe : 10 ;
- concours interne : 10.